

Débat public

24 octobre 2008

ANNICK CLÉAC'H

Vous avez évoqué le site des Capucins qui est d'actualité dans notre ville de Brest. Où en sont les négociations sur la cession de ce bien à la collectivité ? Est-ce que le public brestois peut avoir connaissance du montant de la transaction ?

JACQUES BRUCHER

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEF DE LA MISSION POUR LA RÉALISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (MRAI)

Nous aboutirons avant la fin de l'année comme prévu. Je ne peux pas vous donner le montant car la transaction n'a pas été signée avec la collectivité. Nous avons eu, pour le Plateau des Capucins qui est un très bel enjeu de reconversion, des questions de dépollution, sujet qui intéresse beaucoup les riverains et la collectivité et donc la population concernée par le projet.

Pour nous, il existe deux types de dépollution : la dépollution de type industriel qui est habituelle, ou celle de type pyrotechnique qui consiste à enlever des éléments potentiellement dangereux tel que des munitions non explosées issues des guerres passées.

Le protocole de dépollution du Plateau des Capucins vient d'être finalisé ; les discussions avec la collectivité devraient aboutir avant la fin de l'année. J'en profite pour saluer la collectivité brestoise pour son très beau projet de reconversion.

Je précise que la MRAI est modeste dans les problèmes de projets de reconversion : nous essayons d'accompagner la collectivité pour qu'émerge un projet ; nous finançons l'étude mais c'est la collectivité qui définit le projet, c'est elle qui sait ce qu'elle veut.

ALAIN DECAUX

CONSEILLER POUR LE PATRIMOINE MARITIME ET FLUVIAL, DRAC BRETAGNE

Vous parlez de 1 000 sites cédés et en cours de reconversion. Pouvez-vous préciser depuis quelle date ?

JACQUES BRUCHER

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEF DE LA MRAI

Depuis 1987 à peu près. C'est lié à la loi sur la réorganisation des armées.

ALAIN DECAUX

CONSEILLER POUR LE PATRIMOINE MARITIME ET FLUVIAL, DRAC BRETAGNE

Quelle est la proportion de sites relevant du littoral et d'activités maritimes ?

JACQUES BRUCHER

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEF DE LA MRAI

En nombre, ça représente quelques pourcentages. Nous avons deux cas de figure pour les sites littoraux : dans le cadre d'une convention nationale que nous avons avec le Conservatoire du littoral, certains sites sont remis au Conservatoire à charge pour lui de les valoriser et de les gérer. Nous avons quelques sites cependant tout aussi magnifiques qui n'ont pas intéressé le Conservatoire parce qu'ils sont construits, et que nous allons transformer et reconvertir en faisant un projet avec la collectivité. C'est le cas notamment à Six-Fours-les-Plages dans le Var

ou à Vergeroux en Charente-Maritime. Dans ces cas, les sites vont être transformés en tenant compte des contraintes que représente la loi littorale.

GÉRAUD SEZNEC

CONSERVATEUR DU MUSÉE DU SOUS-OFFICIER DE SAINT-MAIXENT

Est-ce que les territoires d'Outre-Mer rentrent dans vos champs d'action ?

JACQUES BRUCHER

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEF DE LA MRAI

Oui. J'ai traité moi-même beaucoup d'opérations de reconversion à la Réunion, à Mayotte et il y a 8 jours en Martinique où les acteurs se sont retrouvés sur le site de l'ancien hôpital Clarac à Fort-de-France ; l'opération de découpage est un peu compliquée à faire et donc la reconversion correspondante délicate à trouver.

En Métropole, nous mettons en place des schémas directeurs inter-armées pour toutes les villes grandes ou moyennes ; ils permettent de travailler avec les élus sur les implantations militaires d'ici 10 à 15 ans, précisant ainsi ce qui va être conservé, réutilisé ou libéré. Pour l'Outre-Mer, nous sommes en retard ; les schémas démarreront à la fin de l'année.

THIERRY SAUZEAU

MAÎTRE DE CONFÉRENCES D'HISTOIRE MODERNE, UNIVERSITÉ DE POITIERS

Je m'interroge sur le rythme des décisions qui sont prises car je pense que le temps du débat municipal doit poser problème à la mission dans la mesure où un certain nombre de bâtiments ou d'emprises militaires se retrouvent annexés de fait à des zonages divers et variés à l'intérieur des villes. Comment est-ce que vous prenez en compte techniquement, dans le travail quotidien de votre institution, ce décalage entre le temps de la décision chez vous et celui nécessaire du débat municipal ?

JACQUES BRUCHER

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEF DE LA MRAI

Cela prend un peu de temps de travailler sur la reconversion, parfois on nous le reproche. Le calage se fait au travers de l'étude de reconversion : l'équipe que nous avons choisie ensemble travaille, techniquement et économiquement parlant, sur le projet de reconversion, sur l'appui et l'assistance donnés à la collectivité pour modifier ses règles, sur le rapport avec la population, sur la transformation du secteur et, en déduction, sur les règles d'urbanisme qui peuvent conduire à une révision du PLU. Il nous arrive d'ailleurs de participer aux réunions publiques qui sont menées par la collectivité pour informer la population, pour informer les citoyens de ce qui va se passer. Après Grenoble, ce sera le cas pour Montauban, prochainement. Nous expliquons comment nous avons travaillé avec la collectivité sur le projet de reconversion et comment nous allons dérouler le processus qui va aller jusqu'à la révision du PLU en concertation officielle et avec le travail mené en interne par la collectivité (conseil municipal, révision du PLU, etc.). Cela peut prendre un peu de temps.

GÉRARD BERRY

DÉLÉGUÉ DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DE GUADELOUPE

De par la loi de 1996 sur les 50 pas géométriques de Guadeloupe, le conservatoire se retrouve gestionnaire d'un certain nombre de sites situés dans la zone des 50 mètres qui nous sont affectés par l'État. Il y a deux terrains en pourparler aujourd'hui entre le ministère de la Défense et le conservatoire du littoral sur Saint-François : un terrain de 180 hectares et un petit terrain où il y avait un champ de tir qui a été abandonné pour des raisons de sécurité. Est-ce que je peux être optimiste sur ces deux projets ?

JACQUES BRUCHER

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEF DE LA MRAI

Tout à fait. J'ai évoqué le Conservatoire du littoral. Nous avons une convention nationale avec le littoral et nous travaillons naturellement avec les délégués régionaux. La réflexion sur la reconversion est facilitée par le fait que nous avons des interlocuteurs qui connaissent bien le moyen de valoriser ce type de patrimoine ; nous n'aurons pas de difficulté particulière et nous avancerons rapidement sur le sujet.

LARS HELLWINKEL

DOCTEUR EN HISTOIRE, MUSÉE DE LA VILLE DE KIEL (ALLEMAGNE)

En Allemagne, il n'existe pas de guide de reconversion ni de structure comparable à la vôtre.

PATRICK JADÉ

HISTORIEN DE LA FORTIFICATION

Monsieur Hellwinkel vous venez de parler des difficultés à reconnaître le patrimoine militaire dans votre pays. Y a t'il en Allemagne un intérêt pour la recherche historique concernant les questions militaires ? Du point de vue de la fortification littorale, domaine que je connais un peu, y a t'il des recherches sur les bases de Kiel et de Wilhelmshafen au temps de la marine impériale, puis de la Kriegsmarine et enfin sur les ouvrages qui ont participé à la défense de ces ports qui étaient extrêmement importants ? Reste-il des vestiges – à Kiel, ce n'est plus le cas – et sont-ils étudiés à Wilhelmshafen ?

LARS HELLWINKEL

DOCTEUR EN HISTOIRE, MUSÉE DE LA VILLE DE KIEL (ALLEMAGNE)

Du point de vue de la recherche, un problème se pose : il est très difficile de trouver des documents sur les bases de Wilhelmshafen et de Kiel dans les archives militaires. En effet, celles-ci ont été détruites pour l'époque de la marine impériale. Il en est de même lorsqu'on veut travailler sur la Première Guerre mondiale, les archives militaires allemandes qui se trouvaient à Potsdam, à côté de Berlin, en 1944, n'ayant pu être sauvées d'un incendie.

Des historiens locaux, de petites associations privées travaillent un peu sur ces fortifications. Mais, du côté officiel, il n'y a aucune étude : dans les publications de la ville de Kiel, nous n'avons rien sur Kiel et la marine. Je ne vois pas de volonté, ni du côté de la ville, ni du côté des services de la défense, de faire avancer la recherche, malheureusement. Quand l'armée se retire de ses établissements, elle laisse les municipalités toutes seules ; c'est avec étonnement que nous avons constaté cet apport que vous donnez, en France, aux municipalités. Votre pays, sur cette question, est bien en avance sur l'Allemagne.

JACQUES BRUCHER

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, CHEF DE LA MRAI

Merci pour ce compliment. Nous avons travaillé il y a 3 ou 4 ans avec l'Union européenne et nous avons participé à des travaux pour conseiller (sous forme d'expertises) un certain nombre de pays de l'ancien Bloc de l'Est (Ukraine, Roumanie notamment) qui avaient mis sur le marché un nombre important de terrains militaires « désactivés ».

Nous n'étions pas les seuls ; il y avait une petite équipe internationale composée d'un représentant Américain, un Français, un Belge. Nous avons participé à 2 ou 3 opérations et à un colloque sur la reconversion des sites de ces pays.

JEAN-PAUL AMAT

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

Je voudrais rajouter l'exemple de l'anse de Paulilles sur le littoral de la côte Vermeil, au sud de Perpignan, près de Collioure, un des derniers espaces libres sur le littoral acheté par le

Conservatoire du littoral : cette ancienne poudrière est aujourd'hui un espace de nature, de remise en valeur, de réhabilitation des espaces naturels. Hier a été votée la loi sur le Grenelle de l'environnement ; on a évoqué la mise en place des trames vertes et bleues en France. Les forts de la ligne Séré de Rivières, dans le nord-est de la France et de la Picardie sont concernés par ce réseau. Il en est de même pour les forts de la deuxième ceinture de Paris dans l'objectif de les lier aux trames touristiques qui irriguent l'Ile-de-France.

YVELYNE MELLINE

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU FORT DE VILLIERS, NOISY-LE-GRAND

Je suis vice-présidente de la jeune association de sauvegarde du fort de Villiers, qui se trouve en région parisienne à 15 km à l'est de Paris et qui fait partie de la deuxième ceinture des forts construits à partir de 1874. Je voudrais replacer ma question dans le cadre de la valorisation du patrimoine militaire. Je suis allée récemment aux journées juridiques du patrimoine au Sénat et j'ai constaté que le patrimoine militaire n'y est absolument pas traité. Cela veut donc dire que ce patrimoine-là ne ferait pas partie des Monuments historiques. En tout cas, il n'est pas considéré comme tel. Mon intervention fait suite à ce qu'a dit Lars Hellwinkell : il faut générer cette prise de conscience du public. C'est ce que l'association que je préside fait depuis 8 mois en menant des actions de communication sur le fort de Villiers qui est à l'abandon. Ce fort qui couvrait initialement 7 hectares est aujourd'hui réduit à 4. Il est entouré d'immeubles. Bien que la municipalité nous assure de l'intérêt qu'elle lui porte, nous nous inquiétons de son sort.

Maintenant que faire ? On ne peut avoir un projet ou du moins des idées qu'à partir du moment où ce patrimoine sera reconnu comme étant des Monuments historiques faisant partie de l'histoire, ce qui signifie que nous devons intervenir auprès des élus. J'espère simplement être entendue car il y a un vide énorme entre les forteresses de Vauban – elles ont eu beaucoup de chance et c'est vrai qu'elles sont très belles – les châteaux, les demeures historiques, les lavoirs qui sont aussi classés, et les forts – en l'occurrence ceux de Séré de Rivières – pour lesquels il n'y a rien à l'exception des associations de défense. Or, les associations ne peuvent intervenir que jusqu'à un certain point.

FREDDY DOLPHIN

CHEF DE PROJET SEPTENTRION, MISSION VILLES FORTIFIÉES, DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, DÉPARTEMENT DU NORD

Je suis d'accord avec vous, l'histoire, la mémoire, justifient pleinement le maintien de l'ouvrage. Je vous invite, Madame, à venir voir ce qui c'est fait en banlieue lilloise sur un fort Séré de Rivières, à Mons-en-Barœul.

YVELYNE MELLINE

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU FORT DE VILLIERS, NOISY-LE-GRAND

Nous y sommes allés, de même que nous avons participé au forum européen de la fortification. Il semble ressortir que la réussite de vos projets n'est pas étrangère à l'engagement du sénateur Legendre.

NICOLAS MEYNEN

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN, DIRECTEUR DE L'IUP « MÉTIERS DU PATRIMOINE », CRBC/UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Je voudrais prendre la parole un instant pour répondre à Madame. Je crois qu'on ne peut plus tout attendre de l'État. Il faut savoir qu'actuellement il manque 600 millions d'euros pour apurer les engagements de l'État au niveau de la restauration des Monuments historiques. Dans ces monuments, le patrimoine militaire représente péniblement 4 % de l'ensemble. Je voudrais préciser que les crédits pour le patrimoine alloués aux Directions Régionales des Affaires Culturelles (Drac) ont baissé cette année de 20 à 40% par rapport à 2007. Ce sont des éléments très importants à prendre en considération et les financements se concentrent sur les gros chantiers essentiellement à Paris et en Île-de-France alors que 65 % des monuments en

péril se situent dans des communes de moins de 2 000 habitants. Il faut savoir qu'aujourd'hui 41 % des Monuments historiques classés sont jugés en état défectueux par le ministère de la Culture. Il y a évidemment une réflexion à mener sur ces financements qui sont nécessaires à la valorisation des patrimoines qui nous intéressent. Il y a tout un travail à faire et je pense que l'exemple du projet Septentrion est intéressant. Des méthodes sont à inventer parce que les schémas actuels ne peuvent pas correspondre à ce nouveau patrimoine militaire, « cette nouvelle reconnaissance » qui intègre bien sûr le patrimoine avec un P majuscule. Il y a aussi une réflexion à faire ; c'est un peu le but de ces trois jours de travaux que nous menons.

FREDDY DOLPHIN

CHEF DE PROJET SEPTENTRION, MISSION VILLES FORTIFIÉES, DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, DÉPARTEMENT DU NORD

Nous avons beaucoup appris des Néerlandais parce que leurs fortifications sur l'aire du delta de la Meuse et de L'Escaut ne relèvent pas de la direction des monuments et du patrimoine mais du service des voies navigables. En effet, la restauration des remparts de terre au débouché de l'Escaut a été justifiée parce qu'il s'agit d'ouvrages de protection contre les crues. Qui plus est, les Néerlandais et les Flamands calquent leurs politiques publiques sur les grandes orientations européennes, ce qui leurs permet d'avoir un levier financier extraordinaire. Contrairement à eux, les Français ne sont pas en capacité de trouver des aides au niveau de l'Europe : en effet, nous faisons d'abord notre politique avant d'aller voir s'il elle correspond grandes orientations de Lisbonne, de Goetberg, etc., aux directives du FEDER ou du FSE. C'est une toute autre méthode de travail qu'il nous faut acquérir.

NICOLAS FAUCHERRE

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'ART MÉDIÉVAL, UNIVERSITÉ DE NANTES

Je pense que les associations depuis 30 ans incarnent effectivement le combat pour la transmission du patrimoine. Aujourd'hui, l'État n'a pas fait l'inventaire qui permettrait d'identifier quels sont les objets porteurs de sens. Nous sommes face à une difficulté majeure. Nous l'avons constaté avec l'exemple des bases sous-marines que l'État n'a pas classées au titre des Monuments historiques, les laissant partir au hasard d'un projet économique. Séré de Rivières représente plus de 800 forts de plan type autour de Lyon, de Paris, de Reims et de toutes les grandes places de l'Est. Quel regard patrimonial peut-on poser sur ces objets ? Doit-on effectivement protéger au titre des Monuments historiques le fort de Villiers le Bel au détriment des 24 forts Séré de Rivières de la banlieue parisienne ? Est-ce l'ensemble des forts de la ceinture parisienne qui font sens et, à ce titre, devraient être protégés tous ensemble ? À ce moment-là, pourquoi ne pas prendre en compte ceux de Lyon, de Sedan, de Lille dont Freddy Dolphin vient de rappeler l'exemple ? Qu'est-ce qui fait patrimoine ? Est-ce l'ensemble de ces forts qui étaient en interconnexion en croisement de feu ? Est-ce uniquement un des objets qui n'est que représentatif et compréhensif d'une série ? Voilà le problème. Il faut faire vite car ces forts sont vraiment menacés par la croissance urbaine. Seul le milieu associatif permettra de leur donner la ration de survie pour une transmission aux générations futures qui seront leur donner un avenir. Je crois aux combats-citoyens même s'ils n'ont pas la vision exacte de la valeur relative du patrimoine. C'est le cas de l'association de Villiers-le-Bel parce que le fort qu'elle tente de sauver n'est pas mis en rapport avec les 300 autres forts de la même série, construits dans la même génération. Seul l'État, gouvernant supérieur, avait la capacité d'identifier l'ensemble des objets et de donner une approche globale de valorisation. Aussi, battons-nous au coup par coup pour que sur chaque territoire on transmette ces forts ; les générations futures sauront peut être en faire des nouveaux lieux de centralité culturelle de la ville qui est en train de se construire tout autour d'eux.

GÉRAUD SEZNEC

CONSERVATEUR DU MUSÉE DU SOUS-OFFICIER DE SAINT-MAIXENT

J'aurais une remarque concernant les musées et le patrimoine militaires allemands. J'ai eu l'occasion de faire de nombreux convoiements en Allemagne lorsque j'étais au musée de l'armée notamment pour des expositions qui avaient trait au patrimoine militaire. Il est vrai que les Allemands et les musées en particulier n'avaient aucun souci à aborder les périodes anciennes : les Âges du fer, la période romaine. Par contre, vis-à-vis du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles, ils n'ont pas la même aisance, sans doute parce que l'histoire militaire de l'Allemagne est beaucoup plus forte. Je vous conte une petite anecdote étonnante : j'ai reçu une classe de lycéens de Kiel, il y a quelques mois de cela. Lors de la visite du musée, une jeune fille est sortie en pleurs, son professeur d'histoire est venu me voir en me disant que cette lycéenne a l'impression que le musée fait l'apologie de la guerre. J'ai pu sentir combien ces adolescents avaient un vrai souci de positionnement par rapport à l'histoire militaire, y compris.

CHRISTINE JABLONSKI

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE, CRMH, DRANC BRETAGNE

Je voudrais répondre aux différents interventions sur le rôle de l'État. Il est vrai que l'on manque de crédits et ce n'est pas nouveau. Nous sommes tous en train de vivre, en réalité, une mutation du rôle de l'État et des collectivités : il y a encore 10 ans l'État était le maître d'ouvrage de la plupart des opérations de restauration des Monuments historiques en France. Aujourd'hui, ce n'est presque plus le cas. Nous le sommes cependant toujours pour le château de Brest, dans le cadre du protocole Culture-Défense. Maintenant l'État est un partenaire comme un autre, quelque peu différent car c'est toujours nous qui proposons un certain nombre d'objets à la CRPS (Commission régionale du patrimoine et des sites). Je souhaite souligner également que nous avons la chance en Bretagne d'avoir des associations extrêmement actives, et pas seulement pour le patrimoine religieux. C'est très confortable et agréable d'avoir des gens qui nous sollicitent pour restaurer le patrimoine dans sa diversité. Lorsque, en tant que fonctionnaire d'État, nous devons négocier des crédits auprès du ministère, l'appui de la population et des élus s'avère être souvent capital dans la décision. Si nous avons eu comme tout le monde des baisses de crédits très importantes, il ne faut pas oublier les aides des collectivités locales obtenues en cours d'année. Nous sommes en financements croisés et l'intervention de l'État déclenche les subventions des autres partenaires.

Nous avons la possibilité, avec le peu de crédits que nous avons, de n'entreprendre que de gros travaux comme c'est le cas dans certaines régions. Pour notre part, nous avons choisi de mettre le plus de crédits possible sur l'entretien des monuments afin d'éviter d'avoir à réagir uniquement lorsqu'ils s'effondrent. Il s'agit de travaux au jour le jour. C'est pour cette raison que le rôle des collectivités et des associations est important ainsi que celui du ministère de la Culture via les ABE. Nous suivons tous les édifices qu'ils soient classés ou inscrits aux Monuments historiques et nous les entretenons au quotidien même si nos crédits baissent. Il y a une pointe de regret dans le fait que l'État ne fait plus tout faut d'argent. Je pense que nous sommes dans une période différente par rapport à ce que nous avons connu il y a 5 ou 10 ans ; mais j'espère que nous allons construire autre chose.

Dans un autre domaine, en tant que conservateur, je constate que nous devons reprendre des restaurations qui ont été faites il y a 10 ou 20 ans avec des matériaux contemporains choisis en raison de leur moindre coût. La restauration est parfois lente et l'introduction de matériaux contemporains (ciment et tous ses dérivés, béton et agglomérés de béton) crée des déformations importantes au sein du monument. Il ne faut pas oublier que le ciment est un matériau non durable qui est une catastrophe pour l'environnement dans sa production et sa mise en œuvre. La restauration avec des matériaux traditionnels, une main d'œuvre et une mise en œuvre traditionnelles est, certes, parfois lente mais le développement durable est peut être à ce prix.

FREDDY DOLPHIN

CHEF DE PROJET SEPTENTRION, MISSION VILLES FORTIFIÉES, DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, DÉPARTEMENT DU NORD

Je suis de votre avis mis à part que nous sommes aujourd'hui confrontés à des problèmes d'approvisionnement. Trouver des briques sable en Flandres est impossible. Vous êtes obligé d'aller les acheter de l'autre côté de la frontière. Il en est de même pour le grès nécessaire à la restauration de 200 mètres de base de remparts. Aujourd'hui en France le producteur ne peut pas répondre avant 6 mois. Nous devons donc exporter d'Inde ou de Chine où les conditions d'exploitation sont particulièrement déplorable. Il y a vraiment en France un sérieux problème d'approvisionnement des matériaux. Les professionnels devraient se coordonner pour répondre à la demande car derrière la brique des remparts se trouve le paysage urbain d'une région : des usines, des maisons. Pour certains savoir-faire, il existe des niches d'emplois pour des gens qu'il faudrait reformer. Dans tous les cas, il ne s'agit pas du travail que l'on va prendre dans les entreprises car ce sont des chantiers qu'elles ne font plus aujourd'hui. On a perdu des savoir-faire. Aujourd'hui, par exemple, lorsqu'on veut restaurer un rempart en terre, le seul lot qui est toujours infructueux est celui de la remise en place des terres. Les entreprises de travaux sont plus habituées à creuser un trottoir et à poser un tuyau de tout à l'égout que de travailler en haut des remparts. En retrouvant ces savoir-faire, c'est tout un gisement d'emplois qui pourra se développer. C'est la chance du patrimoine.

JEAN-PAUL AMAT

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE (PARIS IV)

Une intervention pour souligner le plaisir que je partage avec Nicolas Faucher de voir intervenir une représentante d'une association. Les forts Séré de Rivières de la ceinture parisienne ont la chance d'être individualisés dans un périmètre urbain et dans des secteurs de la banlieue soumis à des vagues d'urbanisations successives. C'est un premier élément : s'individualiser dans un tissu urbain, marquer élément visuel et historique différent de la nappe urbaine. Mais le point important sur lequel l'association pourrait agir est le réseau que représentent ces forts dans un contexte aujourd'hui de réflexion de cette notion à l'échelle nationale et européenne. Si nous regardons le schéma directeur de la région Île-de-France, nous constatons qu'il a été retoqué l'année dernière notamment pour des questions de réseaux, de barreaux d'autoroutes, de franchissement de zones protégées par les autoroutes. Au cœur de cette problématique et au fur et à mesure que les années passent, apparaissent ces trames, bleues, vertes, etc. Il suffit de regarder les modifications cartographiques du schéma directeur pour s'apercevoir que c'est un élément essentiel. Or vous tenez par le réseau concentrique de la première et de la deuxième ceinture, un élément essentiel qui viendrait conforter une mise en réseau d'espaces verts. Cela existe : ce sont des voies piétonnes, des voies VTT, c'est le réemploi peut être des anciennes lignes de chemin de fer militaire. C'est là-dessus qu'il faudrait vous battre avec les autres associations de défense de forts. Vous aurez un élément d'écoute car le sujet est relayé directement et par nécessité – réglementaire et législatif – par les collectivités territoriales et les politiques.

YVELYNE MELLINE

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU FORT DE VILLIERS, NOISY-LE-GRAND

Depuis le « Grenelle 1 » voté par l'assemblée nationale le jeudi 20 octobre 2008 – ce que disait d'ailleurs Madame Jablonski, ce sont effectivement les collectivités territoriales qui portent la responsabilité de valoriser leur patrimoine bâti afin qu'il s'inscrive dans un contexte environnemental. Mais c'est très complexe. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faille se fédérer avec les autres forts, créer un réseau. C'est ce que nous avons commencé à faire, mais c'est très long.

TIMOTHÉE LE BERRE**PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU PATRIMOINE ET DES HISTOIRES MILITAIRES**

Pour abonder dans le sujet associatif, nous avons dit que l'État ne peut pas tout mais l'associatif peut beaucoup. Il y a tout un mouvement ces dernières années qui vise à la promotion du patrimoine militaire en général. On pourrait se poser la question « pourquoi ce regain d'intérêt ? ». Il faut savoir qu'il y a des étudiants en archéologie militaire, en histoire des techniques, de l'armement, qui s'intéressent à ces questions et qui aimeraient participer. Pourquoi pas créer un réseau d'associations motivées par le sujet afin de faire avancer la question ? Je pense que nos actions pourront être concrètes et utiles si l'on arrive à mutualiser les connaissances, les efforts et les volontés.

Nous invitons Madame Melline à nous contacter car il est évident que nous pourrions explorer de nouvelles pistes ensemble.

BERNARD CROS**INGÉNIEUR EN CHEF DE LA MARINE, ANCIEN CHARGÉ DE MISSION PATRIMOINE AUX TRAVAUX MARITIMES**

Vous avez évoqué à très juste titre le besoin de cohérence. Je suis surpris, par exemple pour le site du Toulinguet, que vous n'avez parlé que de la tour modèle 1811. Il y a derrière le mur qui barre l'éperon, tout un ensemble avec un réduit de 1846, modifié en 1870 mais également des batteries de la fin du XIX^e siècle et un magasin sous roc. Il y a toute une stratigraphie très intéressante. Vous pourrez peut-être nous expliquer les raisons de l'intérêt porté exclusivement aux tours du Toulinguet ? Pourquoi la tour modèle 1811 de la pointe des Espagnols n'est-elle pas dans l'ensemble ? De la même façon, je constate l'absence d'ouvrages 1846 ou assimilés 1846. Je fais allusion à la caserne Robert qui est unique et qui est bien une extrapolation des modèles 1846. Il en est de même pour le Mingant. Je crois qu'au nom de l'esprit de réseau, de cohérence, le Mingant vis-à-vis de Cornouaille aurait été tout à fait intéressant. J'entends bien que la Marine en est affectataire. Toutefois, je voudrais revenir sur ce que je disais hier : la conservation d'un patrimoine de ce genre qui n'est pas dans les priorités opérationnelles du propriétaire, repose beaucoup sur des hommes qui sont en place à un moment donné à un poste donné. Il faut s'inscrire dans la durée, me semble-t-il. Quelques expériences qui existent sur d'autres façades maritimes montrent semble-t-il qu'il y a des moyens pour y parvenir. Vous parlez de l'intérêt financier qu'apporte une protection mais l'expérience m'a amené à une certaine circonspection. D'une part en matière de classement, nous sommes dans le cadre d'un protocole Culture-Défense, avec beaucoup d'appelés et peu d'élus pour des questions budgétaires. D'autre part en matière d'inscription, il n'y a pas de croisement en matière de financement. La charge financière d'un édifice inscrit relève de la Défense si elle en est propriétaire. C'est peut-être contradictoire avec ce que je disais auparavant, ce qui montre bien la complexité du problème.

MARTINE NICOLAS**DOCTEUR EN HISTOIRE CONTEMPORAINE, CHARGÉE DE L'ÉLABORATION DES DOSSIERS DE PROTECTION MONUMENTS HISTORIQUES, CRMH, DRAC BRETAGNE**

Il est évident que nous connaissons la cohérence à propos de la tour du Toulinguet ; j'ai été autorisée à entrer dans l'emprise militaire du sémaphore et ai constaté que les aménagements, les fortifications XIX^e siècle sont encore bien conservés. La CRMH ne conduit ces procédures que si les propriétaires donnent leur accord pour voir les éléments protégés au titre des Monuments historiques. Or, ici, la négociation avec les services de la Marine fait que nous sommes sur une emprise militaire. Il faut savoir, au-delà de leur protection, ce que l'on fait de ces sites. Dans le cas présent, il s'agit d'un site qu'il n'est pas possible de visiter car il est encore dévolu à la Marine. L'idée est de pouvoir à terme l'ouvrir au public. Il en est de même pour le Mingant, une autre emprise militaire que la marine tient à conserver. Nous nous rangeons à cela. S'agissant des réduits modèles 1846, nous en avons protégé un certain nombre sur Belle-

Île, Houat et Hoëdic. Sur cette typologie, nous avons déjà un nombre d'exemples suffisant et très représentatif.

JEAN-YVES BESSELIÈVRE

ASSOCIATION VALORISER LES PATRIMOINES MILITAIRES

Une question pour mesdames Jablonski et Nicolas. L'important travail d'inventaire des fortifications littorales réalisé par Guillaume Lécueillier a été mis en ligne sur le site de la DRAC d'abord et aujourd'hui sur celui de la Région. Une mise en ligne massive d'informations avec des fiches d'inventaire qui sont très détaillées, qui comprennent parfois 200 photos de détails d'ouvrages fortifiés. Parmi ces fiches, des informations concernent des sites du Mur de l'Atlantique qui conservent aujourd'hui du mobilier. Or depuis plusieurs mois on constate en région brestoise un pillage de ce mobilier par des individus qui se proclament « bunker-archéologues » mais qui ne sont ni plus ni moins que des pilleurs-collectionneurs. L'inventaire du patrimoine mobilier conservé chez des particuliers n'est pas rendu public pour d'évidentes raisons de sécurité et de préservation. N'y a-t-il pas dans cette démarche de mise en ligne d'informations géolocalisées, très détaillées, une contradiction avec le principe de conservation de ce patrimoine ?

CHRISTINE JABLONSKI

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE, CRMH, DRANC BRETAGNE

Vous soulevez un problème qui n'est d'ailleurs pas que celui du patrimoine militaire. Je suis au courant de ce qui est en train de se passer. Lundi dernier, je suis allée récupérer avec le maire de Plouber des objets qui ont été pillés un mois auparavant. C'est exceptionnel et cela n'arrivera qu'une fois dans ma carrière. Nous avons récupéré des objets trois semaines après qu'ils aient été volés. La question est toujours la même : Que vaut-il mieux faire ? Que tout le monde sache que les objets sont là et qu'ils soient très difficiles à revendre ? Ils passent alors par des circuits souterrains. Ou bien que personne ne le sache ? Quand j'ai commencé ma carrière au Havre, la liste des objets classés étaient « top-secrète » ; il était impossible de donner une photo d'objets classés. On mettait alors des semaines, voire des mois, des années dans le pire des cas, à s'apercevoir que l'objet avait disparu car personne ne savait qu'il était classé. Nous avons dans l'idée de mettre en ligne car ce patrimoine est à tous. Ce n'est pas pour autant qu'il doit être pillé et revendu. La plupart du temps, de vulgaires malfrats sont les auteurs de ces vols. L'image du « bunker-archéologue » est différente. Il est vrai qu'il n'est pas facile que le patrimoine militaire soit reconnu comme patrimoine. Il a longtemps été soustrait à la vue du grand public. À partir du moment où il s'agit d'une emprise militaire, on se dit « on n'y va pas car ce n'est pas notre rôle ». Tout le monde a eu cette démarche mais nous essayons d'en sortir. Ce qui disparaît le plus dans toutes les fortifications du Mur de l'Atlantique, ce sont les portes, les systèmes de ventilation, l'aménagement en général. Je me suis longtemps occupée du patrimoine du Morbihan ; nous ignorions que le bunker du Petit-Mont était en fait un lieu de casernement. Il suffisait de retrouver les plans pour le comprendre. Il y a une réappropriation de collective. Je vous propose de consulter le Code civil qui indique que les biens meubles et immeubles sont séparés. Par contre pour un certain nombre de choses, on peut les lier à l'édifice. Le patrimoine militaire peut donc être classé ou inscrit au titre des objets mobiliers.

Association « Valoriser les patrimoines militaires »
www.valoriser-patrimoines-militaires.fr

Octobre 2010